

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE L'OUEST-AFRICAIN (1891)

LE VOYAGE DU CAPITAINE TRIVIER (*La Petite Gironde*, 4 avril 1891)

Nous avons reçu deux lettres intéressantes du capitaine Trivier. Nous publions dès aujourd'hui la dernière en date, parce qu'elle nous paraît offrir un intérêt plus immédiat :

Grand-Lahou, le 28 février 1891.

Parmi les passagers du *Stamboul*¹ se trouvaient trois jeunes gens qui s'étaient embarqués dans le but d'explorer la rivière du Grand-Lahou. J'ai prié ces messieurs de vouloir bien me donner quelques renseignements sur ce qu'ils comptaient faire par la suite, et je vous copie ci-après la note suivante, pensant qu'elle intéressera vos lecteurs :

« Nous avons le plaisir de vous remettre les renseignements que vous avez bien voulu nous demander concernant notre mission en Afrique. La Société d'études de l'Ouest africain, dont le siège social est à Paris, 46, rue Vivienne, s'est constituée par initiative privée. M. A. Voituret a réussi, grâce à la généreuse collaboration de M. Valentin Smith, à grouper un certain nombre de jeunes hommes intelligents et de bonne volonté pour tirer parti des territoires immenses qui viennent de nous être concédés par les derniers traités dans l'Ouest africain.

L'avant-garde, composée de trois personnes, MM. A. Voituret, Papillon et Palazot², s'est embarquée à bord du *Stamboul* partant de Marseille le 10 février. Une seconde expédition se prépare à Paris.

Cette société se propose : 1° de faire les études commerciales, agricoles, minières et forestières des pays situés entre la Côte-d'Ivoire et nos établissements du Sénégal ; 2° de reconnaître les cours des rivières Lahou, Issi, et de leurs affluents, afin d'ouvrir, si possible, des routes naturelles vers les plateaux de Kong.

Pour tous renseignements, s'adresser, 46, rue Vivienne, à M. Valentin Smith, qui s'empressera de faire parvenir aux personnes que cette entreprise pourrait intéresser le journal *l'Ouest africain*, organe de la Société d'études.

Signe : A. Voituret et Cie. »

Depuis, j'ai appris que toutes les personnes qui désirent faire partie d'une expédition quelconque africaine doivent au préalable apporter une certaine somme comme participation effective. M. Voituret est un ancien officier de réserve ; il paraît âgé de trente-quatre ans, très grand, très fort, très rouge. C'est un homme qui est décidé à aller de l'avant. Il est considéré comme le chef de la petite troupe. Malheureusement, c'est la première fois qu'il vient sur cette côte ; aussi les débuts ne marchent-ils pas à son gré. Les colis sont restés en route, à Dakar ; le débarquement à Lahou est difficile, et le personnel noir manque absolument. Espérons que nos compatriotes viendront à bout de ces difficultés inévitables, et que leur voyage sera productif à la science géographique, et par conséquent à la France.

¹ De la [Compagnie Fraissinet](#).

² Jean-Baptiste-Émile Palazot : futur directeur du [wharf de Cotonou](#) (1894).

M. Papillon faisait partie de l'expédition qui vint à Puchallat chercher les restes du colonel Flatters, tué par les Hoggars. C'est un homme d'une taille moyenne, plutôt petit que grand, maigre, sec, tout os, et, par conséquent, fait pour résister au climat africain.

Quant à M. Palazot, c'est un jeune homme des environs de Bergerac, qui vient en Afrique pour la première fois. Il paraît fermement décidé à suivre ses compagnons de voyage. À leur descente à terre, l'agent de M. Verdier, de La Rochelle, a mis à leur disposition les locaux de sa factorerie et pourra certainement les initier au genre de vie qu'ils devront mener par la suite. Il en est, du reste, généralement ainsi pour tout blanc étranger au pays. C'est à qui s'empresse de le recevoir. Je vous écrirai dès mon arrivée à Libreville.

E. Trivier.

Massacre d'une Mission française sur la Côte-d'Ivoire.
(*La Gironde*, 12 avril 1891, col. 1, p. 1)

La dépêche reçue hier soir à Paris, annonçant le massacre de deux jeunes Français, MM. Voituret et Papillon, par les indigènes de la rivière Lahou (dans les possessions françaises de la côte occidentale d'Afrique), cause une pénible impression. On n'a pas encore de détails sur les circonstances dans lesquelles s'est produit ce malheureux événement, on sait seulement que ces jeunes gens ont été assassinés dans les environs du village de Tiassalé, qui est situé sur le Lahou, à une distance de cinquante à soixante kilomètres dans l'intérieur, et à plus de cent cinquante kilomètres de Grand-Bassam. Au delà de ce point, qui est mentionné sur la carte du capitaine Binger, le pays, qui appartient entièrement à la France, est encore inexploré.

Plusieurs journaux reproduisent ce matin une lettre adressée ces jours-ci à la *Gironde* par le capitaine Trivier, et qui contenait d'intéressants détails au sujet de l'expédition organisée par nos malheureux compatriotes. Le *Siècle* ajoute aux renseignements du capitaine Trivier « que M. Voituret possédait la langue bambara et que M. Papillon avait longtemps vécu au Congo. » Enfin, il ressort d'une note parue au mois de février dans le journal *l'Ouest Africain*, organe des Sociétés d'études, que la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, la [Compagnie Fraissinet](#), de Marseille, la Belle Jardinière et la Ménagère avaient prêté leur concours à l'organisation de cette mission, qui s'était bornée à s'adresser à l'initiative privée et n'avait rien sollicité de l'administration coloniale.

Le *Siècle* croit savoir que les mesures nécessaires vont être prises par M. Ballay, gouverneur des Rivières du Sud, pour venger la mort de nos malheureux compatriotes et réprimer l'agitation qui règne dans cette région, explorée en ce moment même par plusieurs officiers français, et notamment par le vicomte Armand et par les lieutenants Tavernost et Arago.

Nous empruntons au *XIX^e Siècle* les renseignements suivants que nous reproduisons sous toutes réserves :

« La caravane avait débarqué dans les premiers Jours de mars à Grand-Bassam. soit à peu près à mille kilomètres à l'ouest du Dahomey. De là, elle avait longé la côte à l'ouest jusqu'à Grand-Lahou, station placée à l'embouchure du fleuve du même nom, dont la partie haute seule a été explorée par le capitaine Binger. Il y a quelque temps, le gouvernement français avait chargé officiellement le capitaine Armand, fils du comte Armand, député de l'Aube, et M. Tavernost, de reconnaître le bas fleuve. M. Voituret, qui, depuis plusieurs années, étudiait les moyens de faire pénétrer le commerce français dans cette région, emboîta aussitôt le pas derrière la mission Armand, qui ne gardait sur lui que l'avance de quelques jours de marche. Il voulait établir plusieurs comptoirs entre

Grand-Lahou et Moussardon, point terminus de son voyage, sis à neuf cents kilomètres de la côte.

M. Palazot était resté à Grand-Lahou pour recevoir les marchandises expédiées en France. Le dernier ballot lui avait été expédié il y a quinze jours. Ses compagnons, MM. Voituret et Papillon, s'étaient avancés dans l'intérieur avec une escorte de cinquante indigènes. Ils viennent d'être assassinés dans des circonstances inconnues à Kennassou, village situé à peine à 60 kilomètres de la côte.

À la suite de ce déplorable événement, le capitaine Armand aurait jugé urgent de battre en retraite. Une vive effervescence se manifeste aujourd'hui dans toutes les régions et la situation inspire les plus vives inquiétudes.

M. Voituret, officier de réserve, homme d'une rare énergie, chef de l'exploration, n'était âgé que de trente-deux ans. Sa mère habite Paris et ignore encore le malheur qui s'abat sur elle. M. Papillon avait trente-quatre ans ; il s'était vaillamment battu au Tonkin comme sous-officier, et c'est lui qui amena à l'Exposition les nègres du Congo. Il avait épousé il y a peu de temps une femme charmante. M. Palazot, seul survivant des trois compagnons, n'a que vingt-trois ans. Ces hardis explorateurs n'avaient point, comme on pourrait être tenté de le croire, entrepris ce voyage dans un but de spéculation. M. Palazot, entre autres, est dans une belle situation de fortune, et ses deux camarades n'avaient été, comme lui, inspirés que par un sentiment patriotique. »

La nouvelle de l'assassinat de nos compatriotes avait été signalée par une dépêche reçue au sous-secrétariat des colonies. La Société de l'Ouest africain a, de son côté, reçu dans la soirée d'hier un télégramme confirmant la nouvelle.

GRAND-BASSAM.

(*La Gironde*, 12 avril 1891, col. 2, p. 1)

Saint-Louis (Sénégal), 10 avril.

On annonce que deux négociants français M. Voituret et M. Papillon, auraient été assassinés par des indigènes, sur la route du Grand-Bassam à Kong, où ils se rendaient pour ouvrir un comptoir.

Une troisième personne, M. Palazot, qui faisait partie de l'expédition commerciale, put s'échapper et revenir au Grand-Bassam.

Les trois voyageurs étaient partis de Marseille le 10 février dernier sur le *Stamboul* et ils avaient débarqué au commencement du mois de mars au Grand-Bassam. (Voir aux Dépêches.)

(On se rappelle que, dans sa dernière lettre, le capitaine Trivier nous parlait avec éloges des victimes de l'attentat signalé plus haut, en compagnie desquelles il s'était trouvé à bord du *Stamboul*.)

L'Assassinat de MM. Voituret et Papillon.

(*La Gironde*, 13 avril 1891)

Le *Soleil* publie sur ce triste événement les renseignements suivants, qui lui ont été fournis par M. Van der Heyde, l'un des principaux membres de la Société d'études de l'Ouest africain :

« Dans la matinée, M. Van der Heyde s'était rendu chez M^{me} Voituret pour lui apprendre la mort de son fils. Il se trouvait encore sous l'impression pénible de la scène déchirante à laquelle il avait assisté. La mère de M. Papillon, qui habite Marseille, a été

prévenue hier matin par M. Palangre, représentant de la Société de l'Ouest africain. Elle venait d'apprendre son malheur par les Journaux locaux, auxquels la nouvelle avait été télégraphiée de Paris. La tristesse de MM. Van der Heyde et Variole était d'autant plus grande qu'un malheur atteignant le survivant de leur mission venait de leur être appris. En effet, M^{me} Palazot mère, qui habite Bergerac, est morte hier, et M. Van der Heyde a dû se rendre dans l'après-midi auprès du sous-secrétaire d'État aux colonies pour le prier de donner télégraphiquement au gouverneur des Rivières du sud la mission d'aviser M. E. Palazot.

Après avoir communiqué ces douloureuses impressions, M. Van der Heyde a bien voulu nous exposer le but que se proposait l'expédition de l'Ouest africain.

— Comme vous le savez, nous a-t-il dit, c'est le 10 février dernier que MM. Voituret, Papillon et Palazot se sont embarqués à Marseille à bord du *Stamboul*, à destination de Grand-Bassam, dans le golfe de Guinée. Les premiers fonds que nous avons pu réunir pour jeter les bases de la grande œuvre de colonisation à laquelle nous nous sommes voués, 25.000 francs environ, ne permettaient pas de faire grand. Aussi M. Voituret avait-il reçu pour toute mission d'explorer la lagune qui s'étend de Grand-Bassam à Grand-Lahou, afin d'y choisir un endroit où s'élèverait notre premier établissement ; il devait également passer des traités d'amitié avec les chefs de la côte, les Jack-Jack et les Half-Jack, et en obtenir des concessions minières. Malheureusement, M. Voituret, un peu trop ardent peut-être, a voulu marcher sur les traces de la mission militaire, composée du capitaine Armand, fils du comte Armand, député de l'Aube, et des lieutenants Tavernost et Arago, mission chargée officiellement par le gouvernement français de reconnaître les régions basses du neuve Grand-Lahou.

A-t-il été victime, ainsi que M. Papillon, d'un attentat de la part des gens de son escorte ? Nous ne le savons pas encore, mais tout nous porte à croire que nos deux amis ont été plutôt victime de la fermentation très grande actuellement constatée dans ces contrées.

— Quelles sont les causes de cette effervescence ?

— Nous l'attribuons à des mesures maladroites. Un armateur de La Rochelle, M. Verdier, possédant une très importante factorerie à Grand-Bassam, avec succursales à Grand-Lahou et sur divers autres points, avait été nommé en 1878 résident de ce pays. Le gouvernement lui demanda si notre colonie de la Côte-d'Ivoire ne pouvait rien rapporter, et quel était son avenir. Au bout de dix ans, M. Verdier faisait parvenir sa réponse. Le rapport qu'il adressait au gouvernement constatait les grandes ressources de la colonie et son merveilleux avenir, il concluait à l'imposition de droits sur toutes les marchandises venant d'Europe, mais il demandait l'exemption de ces droits au profit des maisons ayant leur siège social en France.

Qu'arriva-t-il ? Le gouvernement établit immédiatement des droits sur toutes les marchandises venant d'Europe, sans en exempter les marchandises venant de France. De sorte que les commerçants français eurent à supporter des charges très lourdes, tandis que les commerçants étrangers, désertant le port de Grand-Bassam, faisaient entrer leurs marchandises en fraude sur d'autres points de la Côte-d'Ivoire. Aujourd'hui, M. Verdier paie à lui seul près de 400.000 fr. de droits. En vain a-t-il demandé la suspension de ces droits pendant un an, menaçant de fermer ses établissements, l'administration des colonies n'a rien voulu entendre. M. Verdier s'est alors adressé au Parlement. La question est pendante, et nous verrons ce qu'il en adviendra.

C'est de là, n'en doutez pas, que vient le mal. Les villages de la côte s'employant à faciliter la fraude, il a fallu user contre eux de moyens violents et de mesures de coercition. Certains villages ont été détruits et des châtiments ont été infligés. De là, une effervescence bien facile à comprendre. Justement, fort peu de temps avant l'assassinat de MM. Voituret et Papillon, la mission Armand, ayant perdu son interprète, était revenue à Grand-Bassam en prendre un nouveau et se munir de vivres. Le résident

a profité de l'occasion pour requérir le capitaine Armand et ses hommes, afin de donner l'assaut à un village insurgé. Les journaux ont rendu compte de ce fait.

Le châtement infligé à ces indigènes, la mission Armand avait repris sa route, son organisation militaire et son importance l'ont fort heureusement préservée de représailles ; mais MM. Voituret et Papillon, qui emboîtaient le pas à la mission Armand à quelques jours de marche, ont été assassinés. Ils ont dû chèrement défendre leur vie, car tous deux étaient énergiques et braves.

— Quels étaient les antécédents coloniaux de nos deux malheureux compatriotes et de leur compagnon Palazot ?

— ils n'en avaient aucun, mais leurs études et les entraînements auxquels ils s'étaient appliqués les rendaient absolument aptes à mener à bien l'entreprise dont ils étaient chargés. Le chef de l'expédition, M. Voituret, âgé seulement de trente-deux ans, était officier de réserve. Outre les connaissances techniques dont témoigne ce titre, il possédait la langue bambara, usitée dans les régions qu'il avait à parcourir. C'était un homme d'une rare énergie et sur lequel nous fondions légitimement les plus grandes espérances. Son compagnon, M. Papillon, était âgé de trente-quatre ans. Il s'était vaillamment battu au Tonkin et avait passé de longues années au Congo. Il avait fait partie de l'expédition chargée de ramener les restes du colonel Flatters, tué par les Hoggars.

Quant à M. Palazot, le plus jeune des trois, il n'a que vingt-trois ans. C'est un bachelier ès sciences, connaissant à fond l'anglais, et qui s'est préparé par de hautes études commerciales à participer à de lointaines explorations.

— L'assassinat de MM. Voituret et Papillon sera-t-il vengé ?

— Une dépêche du gouverneur des Rivières du Sud constate l'impuissance dans laquelle il se trouve de châtier l'attentat commis. Le gouvernement a d'ailleurs déclaré qu'il ne ferait rien, que notre expédition était une œuvre d'initiative privée, et qu'on ne pouvait envoyer des troupes en Guinée pour venger la mort très regrettable de nos amis. C'est donc à nous, qui avons en l'occurrence une certaine responsabilité morale, qu'il appartient de venger MM. Voituret et Papillon. Nous ne faillirons pas à cette tâche. Si la Société d'études de l'Ouest africain est pour ainsi dire dissoute par la mort de deux de ses membres principaux, l'œuvre n'est pas abandonnée, car nous avons d'ores et déjà constitué un « Comité des amis de M. Voituret » pour le venger d'abord, pour poursuivre sa tâche ensuite.

— N'avons-nous pas de troupes à Grand-Bassam ?

— Avant 1870, il y avait à Fort-Nemours, qui commandait l'entrée du fleuve Comoé, à l'embouchure duquel est situé Grand-Bassam, un bataillon d'infanterie de marine pour la défense des intérêts français sur ce point. Notez qu'à cette époque, le gouvernement ne tirait aucun profit de la colonie. Eh bien ! peu à peu, le bataillon s'est fondu en une compagnie, laquelle a été rappelée à son tour ; si bien qu'aujourd'hui, la colonie, qui rapporte 400.000 fr. de droits à la France, n'est plus protégée que par un petit croiseur, le *Diamant*. »

Retour de M. Palazot.
(*La Gironde*, 14 juin 1891)

On lit dans le *Soleil* :

» M. Émile Palazot, le survivant de l'expédition envoyée sur la Côte-d'Ivoire par la Société de l'Ouest africain, vient d'arriver à Paris. Le jeune explorateur, frappé successivement par la mort violente de ses deux compagnons de voyage, MM. Voituret et Papillon, et par la mort de sa mère, qu'on lui télégraphia à la même époque, n'avait

pas voulu désertier la mission qui lui avait été confiée. Il rapporte en France de nombreux documents sur les ressources naturelles et commerciales des régions de la Côte-d'Ivoire. »

À la Côte-d'Ivoire.
(*La Gironde*, 26 août 1891)

Londres, 24 août.

Nous avons signalé hier dans nos dépêches, d'après le *Daily Chronicle* et le *Daily News*, une nouvelle attaque qui aurait eu lieu contre une expédition française d'exploration. L'Agence Havas nous communique à ce sujet l'information suivante :

« Les renseignements donnés par les journaux anglais au sujet de l'expédition française à la Côte-d'Ivoire paraissent complètement inexacts.

Le lieutenant Staup avait été chargé d'une démonstration militaire dans la région du Cavally, à la suite du meurtre de nos compatriotes, MM. Voituret et Papillon ; mais cette opération est terminée depuis plusieurs mois, et aucune expédition n'est engagée à l'heure actuelle. Peut-être la dépêche actuelle se rapporte-t elle à la mort du lieutenant Quiquerez, qui a succombé aux fièvres, comme on le sait, au cours de son exploration avec le lieutenant Segonzac. »

Courrier de la Côte Occidentale d'Afrique

Arrivée du TIBET
(*Le Petit Marseillais*, 1^{er} novembre 1891)

.....
À l'aller, le *Taygète* a transporté de Konakry à Grand-Lahou [Côte d'Ivoire*] M. Duportail, lieutenant d'infanterie de marine, et 90 tirailleurs sénégalais, qui ont mis bon ordre aux menaces continues des Jak-Jak et des Lahous, les auteurs de l'assassinat de nos malheureux compatriotes Voituret et Papillon. L'apparition seule des tirailleurs sénégalais a mis fin à toute émeute et, aujourd'hui, le drapeau français flotte de toutes parts.

Sur la Côte-d'Ivoire.
(*La Gironde*, 4 décembre 1892)

Konakry, 2 décembre.

Les chefs du village de Tiassallé, sur la Côte-d'Ivoire, aux environs duquel ont été massacrés les voyageurs français Voituret et Papillon, viennent de faire leur soumission. Ils paieront une forte amende.

AFFAIRES COLONIALES

Côte d'Ivoire

(Le Temps, 12 octobre 1893)

.....
Au travers de la forêt dense, qui s'étend le long de la côte occidentale sur une largeur de 300 à 400 kilomètres, les chemins sont rares. Leur surveillance est facile. Aussi les caravanes commerciales ne peuvent-elles éviter les droits de péage exigés à tout passage, à l'importation comme à l'exportation, sur toutes les marchandises passant sur les territoires de chefs comme ceux de Thiassalé.

Tous ceux qui veulent se soustraire à ce péage obligatoire, comme ceux qui en recherchent l'abrogation, sont naturellement les ennemis de ces intermédiaires, et il ne faut pas s'étonner si les chefs de Thiassalé étaient portés à s'opposer à toute tentative de pénétration ayant pour but de mettre les centres commerciaux de l'intérieur en communication libre et directe avec la côte.

Les premiers qui furent les victimes de cette politique économique, de ce protectionnisme africain, ont été deux malheureux traitants français Voituret et Papillon. Les deux jeunes gens partaient, au commencement de 1891, de Grand-Lahou, pour tenter la fortune en échangeant leur pacotille contre les productions locales. Venant dans le pays quelque temps après la mission politique de MM. Armand et Tavernost, ils s'imaginaient trouver à Thiassalé un centre d'opérations commerciales. Ils étaient peu préparés aux transactions avec les noirs et pensaient même, qu'en leur qualité de blancs ils pouvaient se dispenser de se conformer aux habitudes fiscales de la région. Mal leur en prit. Les indigènes étaient déjà fortement excités contre les Français par un chef noir assez influent de la côte de Liberia. On avait répandu le bruit que Voituret et Papillon remontaient le Bendama [Bandama] pour imposer aux chefs de Thiassalé une [contribution de deux marmites de poudre d'or, soit une centaine de mille francs](#). Un indigène les précédait, montrant aux habitants des villages que nos compatriotes allaient traverser deux marmites semblables à celles que l'on allait soi-disant remplir d'or à Thiassalé. Aussi, à l'occasion d'un règlement de compte, au village de Toumounou, à quelque petite distance de Thiassalé, un conflit surgit : Voituret et Papillon furent tués à coups de bâton et leur tête, envoyée au chef noir de la côte de Liberia, servit de trophée de guerre.

Ce meurtre ne pouvait rester impuni. Une mission militaire, commandée par le lieutenant Staup, de l'infanterie de marine, fut, l'an dernier, envoyée contre Thiassalé. Mais elle ne réussit pas à atteindre le village. La forêt présenta des obstacles infranchissables, et c'est seulement à l'effet moral produit par cette démonstration que l'on doit le traité de paix conclu, à la fin de l'année dernière, par un administrateur de la colonie, M. Bricart, en résidence à Grand-Lahou.

Il faut croire toutefois que les chefs de Thiassalé ne se croyaient pas très engagés par cette convention, puisqu'on émit des doutes sur la possibilité pour la mission Marchand de remonter le Bendama.

.....

INFORMATIONS

(La Dépêche coloniale, 5 novembre 1903)

M. Joseph Galtier vient de raconter dans le *Temps* une interview d'un directeur d'une agence pseudo-théâtrale, chargé de recruter des phénomènes pour les music-halls et des animaux pour les ménageries, et il a glissé dans cette interview un épisode dramatique qui s'est passé dans l'une de nos colonies. Nous n'en parlons ici que pour relever les erreurs, sans doute involontaires, que lui a fait commettre le barnum qu'il a interrogé.

Il s'agit du massacre qui eut lieu, en 1890, à la Côte-d'Ivoire, de la mission Voituret et Papillon. M. Galtier, qui place cet événement malheureux au Dahomey, ne nous en voudra pas de rétablir les faits qu'il pourra, d'ailleurs, contrôler en parcourant la collection du *Temps* de cette époque déjà lointaine.

Donc, en 1890, M. Voituret conçut le projet de s'en aller aux colonies ; il avait besoin d'un compagnon et d'un commanditaire. M. Émile Palazot accepta la proposition de M. Voituret et se rendit à Marseille. Là les deux jeunes gens convinrent qu'il serait nécessaire de s'adjoindre un troisième compagnon ; ils le rencontrèrent dans la personne de M. Papillon, homme plein de gaîté, d'exubérance et d'entrain. Le voyage fut des plus gais ; Papillon papillonnait et faisait la joie des passagers. On arriva à Grand-Lahou ; nos jeunes gens débarquèrent et s'installèrent à côté du douanier qui représentait alors, à lui seul, toute l'autorité française. Ils passèrent là quelque temps pour prendre contact avec la terre africaine, chassant aux alentours et se familiarisant avec les indigènes.

Au bout de quelques jours, Voituret et Palazot remontèrent la Bandama pour commercer avec les populations riveraines et réussirent fort bien dans leurs débuts. Lorsqu'ils redescendirent le fleuve, arrivés à quelques centaines de mètres de leur habitation, ils aperçurent un groupe compact d'indigènes qui manifestaient leur joie par des danses et des hurlements caractéristiques. Ils étaient tous ivres et Papillon, qui n'avait pas ménagé l'alcool, dirigeait en personne le tam-tam. Voituret et Palazot décidèrent alors de ne plus laisser Papillon livré à ses propres inspirations. Palazot resta donc à Grand-Lahou, tandis que ses deux compagnons remontaient de nouveau le fleuve.

Mais cet endiablé Papillon était décidément un trop joyeux luron. Il avait imaginé de se placer à l'avant de la pirogue avec un tambour et lorsqu'il apercevait un village, il se livrait, sur cet instrument, à une débauche de roulements. Les indigènes effrayés s'enfuyaient dans la brousse et Papillon, au comble du bonheur, mettait pied à terre et révolutionnait tout dans le village. Cet amusement dura bien cinq à six jours, mais tout a une fin et, en passant un rapide, les indigènes massacrèrent non seulement Papillon mais son camarade Voituret.

Telle est, en substance, l'histoire de Papillon et de Voituret ; M. Joseph Galtier voudra bien convenir avec nous que les femmes n'y ont joué aucun rôle et que ces deux jeunes gens ne furent pas, comme il semble le laisser entendre, des martyrs de la chasse aux clous. Leur inexpérience seule et l'insouciance de Papillon causèrent leur malheur, et si l'amour a jadis perdu Troie, il est certain qu'il ne fut pour rien dans les infortunes du pauvre Papillon et de son camarade. Ceci posé, qu'il nous soit permis de constater que la colonisation fait tous les jours de nouveaux progrès, puisque les chroniqueurs les plus qualifiés ne dédaignent plus de lui emprunter certaines de ses légendes.
